



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rapatriement des Français bloqués au Maroc en raison de l'épidémie de covid-19

Question écrite n° 29822

Texte de la question

M. Christophe Euzet appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la difficile situation des Français, binationaux ou Marocains résidant en France actuellement bloqués au Maroc à cause de l'épidémie de covid-19. Depuis la fermeture des frontières à la mi-mars 2020, 166 vols sont partis du Maroc, permettant le rapatriement de 30 000 personnes en France. De plus, 2 000 personnes ont pu partir par trois *ferries* depuis Tanger et Ceuta. Toutefois, plus de 10 000 personnes souhaitant rentrer en France sont encore bloquées au Maroc. Un bon nombre d'entre elles font face à de graves difficultés de santé, matérielles, professionnelles, familiales. Elles se sont inscrites auprès de l'ambassade de France au Maroc ou des consulats pour bénéficier d'un rapatriement. Actuellement, six avions de 120 places sont affrétés chaque semaine et quelques liaisons maritimes, notamment pour le port de Sète en mai 2020, sont organisées. Cependant, à ce rythme-là, il faudra plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour rapatrier en France tous ceux souhaitant rentrer. Le rapatriement des Français bloqués au Maroc pose indiscutablement des problèmes logistiques majeurs et les personnels des consulats et de l'ambassade de France au Maroc font leur possible pour répondre aux difficultés auxquelles ces Français font face. Cependant, sensible à la grande précarité et au désarroi confinant parfois à la détresse psychologique, dans lesquels se trouvent ces personnes, il lui demande s'il a l'intention d'augmenter les rotations aériennes et maritimes pour que satisfaction soit donnée au plus vite aux personnes bloquées au Maroc et souhaitant rentrer en France.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Euzet](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29822

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3614

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)